







AG Ordinaire Statutaire (exercice 2022)

- Approbation du PV de l'AG de l'exercice 2021 (AGAY)
- Vote de la résolution n° 1
- Rapports moral et d'activité : Christian Mercier
- Vote de la résolution n° 2
- Rapport financier: Bernard Lieutier
 - Vote de la résolution n° 3
 - Vote de la résolution n° 4
- Évolution des cotisations pour 2024
 - Vote de la résolution n°5
- Composition du Conseil d'Administration :
 - Renouvellement des mandats arrivés à échéance
 - Nomination de nouveaux administrateurs
 - Vote des résolutions n°6, 7 et 8





• <u>Résolution n°1 :</u> <u>Approbation du PV de l'AG de l'exercice 2021</u>

« L'Assemblée Générale approuve le procès verbal de l'AG ordinaire de l'exercice 2021 »

















Cette année 2022 a été caractérisée par deux éléments marquants

- Les différents épisodes de l'élaboration de notre bible sylvicole, le nouveau SRGS que l'Union Régionale Paca a refusé d'agréer, car trop dirigiste à ses yeux et privilégiant les fonctions sociale et environnementale de la forêt, au détriment de sa fonction économique, lors de sa présentation devant la CRFB.
- Les grands feux, très impactant, de l'été en Gironde qui ont confirmés les conclusions tirées du feu de « Gonfaron », à savoir qu'entre autres, il faut réduire considérablement la biomasse pour ralentir les grands feux.

Au niveau national:

Nous avons assisté aux réunions initiées par la Fédération Nationale avec cette année au programme, les axes de développement du syndicalisme aux différents niveaux, nationaux et régionaux.





A quoi servons nous pour les propriétaires forestiers ?? Et comment le faire savoir d'abord à nos adhérents mais surtout à ceux qui ne le sont pas.

A∪ niveau régional:

Nous avons suivi les travaux du CRFB (comité régional de la forêt et du bois) pilotés par la DRAAF, et avons adhéré à la commission DFCI nouvellement crée en 2023.

Nous avons assisté à différentes manifestations organisées par le CRPF, sur différents thèmes liés au changement climatique.

Nous participons aux travaux de notre filière : FIBOIS, qui est très active.

Au niveau départemental :

Nous assurons une présence mensuelle à la CDPNAF pour défendre les zones naturelles, mais pas que.





- Ainsi qu'à la CDOA qui ne se réunit plus aussi régulièrement.
- Nous avons suivi les travaux initiés par la Région sur les aires protégés qui très rapidement a sous-traité ces travaux aux départements. La Préfecture du Var a fait travailler de nombreuses organisations administratives ou associations privées sur la cartographie de ces zones et en particulier, celles devant avoir une protection forte. Assez rapidement une doctrine départementale à vu le jour, prétendant qu'il fallait comprendre que 10% au niveau national équivalait à 10% au niveau départemental. On nous avez dit au départ » ne vous inquiétez pas, rien qu'avec la Guyane, les 10% sont déjà atteints ». Mais il faut bien reconnaitre que les tenants de la biodiversité suprémaliste sont très forts.





Nous sommes également membre de la CDNPS (commission des sites) mais elle se réunie moins souvent.

Nous participons à la vie administrative de l'ASL Suberaie Varoise (Conseil et AG)

Nous assistons aux réunions organisées par les COFOR, les différents parcs (Ste Baume, Port Cros, Verdon), la DDTM pour la DFCI (Comités de Massifs), le copil de la Réserve de la Plaine des Maures (RNNPM)

Ce sont poursuivies en 2022 différentes réunions avec la Préfecture et le Syndicat Mixte du massif des Maures, concernant les suites de l'incendie de « Gonfaron » de 2021.

Nous sommes également conviés aux travaux de la Chambre d'Agriculture sur leur plan de reconquête agricole pour 10.000 hectares essentiellement de friches et forêts « agricolables ».





<u>Résolution n°2 :</u>
 <u>Approbation du Rapport moral et d'activité</u>

« L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et d'activité de l'année 2022

















Compte d'exploitation 2021

	2022	2021
Recettes dont	71.705 €	68.403 €
cotisations adhérents	66.174 €	33.642 € 24.362 €
intérêts placements	422 €	279 €
divers (dont repas AG)	1.309 €	1.120 €
Prestations services	3.800 €	9.000 €
Dépenses	67.982 €	67.841 €
Excédent	3.723 €	562€





Détail des dépenses (2022)

 Services aux adhérents 	26.771 €	(39%)
Assurances	9.805 €	
 Lettre d'Information, circulaires 	6.831 €	
dont affranchissements (1.806 €)		
 Évènementiels (AG), Réunions 	3.380 €	
Documentation	95 €	
 Adhésions/Cotisations (Fédération) 	6.660 €	
 Frais de personnel 	38.008 €	(56 %)
 Secrétariat (salaire +charges) 	38.008 €	
 Frais Généraux 	3.203 €	(5%)
 Informatique, Télécoms, Fournitures, Divers 	s 1.276 €	
 Loyers (Maison de la Forêt) 	1.927 €	
Total dépenses	67.982 €	





Situation de Trésorerie

•	Solde	au	31/	112	/2021
---	-------	----	-----	-----	-------

25.452 €

• Solde au 31/12/2022

29.175 €

Variation du solde

+ 3.723 €

Fonds de roulement (placés)

51.000 €

Trésorerie totale au 31/12/2022

80.175 €





Faits marquants en 2022

 Adhérents: leur nombre a diminué suite à un toilettage des impayés:

861 à fin 2022 pour 489.271 hectares

- Recettes: Il faut enlever la somme de 30,000 € qui correspond à réintégration de placements. Le résultat d'exploitation est donc ramené à la somme de 9,136 €
- Charges de fonctionnement : Nous avons une nouvelle fois réduit nos charges de fonctionnement.





Résolution n°3 : Approbation du rapport financier

« L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'année 2022 et en donne quitus au Trésorier »











Résolution n°4 : Quitus général

« L'Assemblée Générale donne quitus au Président et au Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2022 »

















Notre Budget 2023 reste à l'équilibre

Recettes

Contributions des adhérents : 66.000 €

Convention Fransylva Paca (secrétariat): 2.000 €

Convention Fransylva 13 (logistique): 6.000 €

Total recettes 74.000 €

<u>Dépenses</u>

Frais de personnel (secrétariat) : 38.000 €

Frais généraux (loyers, informatique...): 5.000 €

Circulaires, communication: 7.500 €

Événementiel, AG, déplacements...) : 6.500 €

Assurances: 9.500 €

Cotisations (dont Fransylva, UR...): 7.500 €

Total dépenses 74.000 €





Le CA vous propose de ne pas changer le montant des cotisations pour 2024

- Rappel: cotisation actuelle (2023) :
 - Cotisation forfaitaire unique : 37 €
 - Contribution aux services syndicaux départementaux :
 - Partie liée à la surface de la forêt assurée :
 - 0,85 € / ha pour les 25 premiers hectares
 - 0,65 € / ha pour les 75 suivants
 - 0,55 € / ha entre 100 et 400 ha
 - 0,20 € / ha au-dessus de 400 ha
- Proposition pour 2024 : augmentation de 6% de la cotisation forfaitaire fixe





Résolution n°5 : Cotisations

« L'Assemblée Générale approuve l'augmentation de la cotisation fixe proposée par le Conseil d'Administration pour l'année 2024)

Cotisation forfaitaire unique : 39 €

Contribution aux services syndicaux départementaux :

- Partie liée à la surface de la forêt assurée :
 - 0,85 € / ha pour les 25 premiers hectares
 - 0,65 € / ha pour les 75 suivants
 - 0,55 € / ha entre 100 et 400 ha
 - 0,20 € / ha au-dessus de 400 ha















Composition du Conseil d'Administration après l'AG de Méounes (2021)

Bureau :

- Christian Mercier, Président
- David Gatin Vice-président
- Bernard Lieutier, Vice-président, Trésorier
- Vincent Buzançais Secrétaire Général
- Françoise Binet, Vice Présidente

Administrateurs :

Philippe Brégliano
 Catherine Deletraz

Bruno Giaminardi
 Pierre de Pissy

Gérard VuylsteekSue JONES

- Yves HENIN
- Jean-François de Jerphanion,

Administrateurs « postulants en observation » :

Jean Marie LAGARDE Amance PERROT

Hervé RACINE





Évolution du Conseil d'Administration

- Modifications intervenues depuis la dernière AG
 - Néant
- Renouvellement des mandats arrivés à échéance
 - Catherine DFI FTRA7
- Élection d'administrateurs postulants après l'année statutaire d'observation
 - Amance PERROT
 - Jean Marie LAGARDE
 - Hervé RACINE
- Candidatures
 - Y-a-t-il des candidats postulants ?





 Résolution n°6 : Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivés à échéance :

« L'Assemblée Générale renouvelle pour 6 années les mandats d'administrateur de :

Pierre de Pissy Gérald Vuylsteek











• Résolution n°7: Nomination de nouveaux administrateurs

« L'Assemblée Générale approuve la nomination pour un mandat de 6 années des nouveaux administrateurs présentés par le Conseil d'Administration au terme de la période d'observation statutaire d'un an (2022-2023) :



Amance PERROT
Jean Marie LAGARDE
Hervé RACINE









Résolution n°8 : Administrateurs postulants



« L'Assemblée Générale prend acte des candidatures de nouveaux administrateurs postulants au Conseil d'Administration dont l'élection définitive pour un mandat de 6 années lui sera proposée en 2024 lors de l'AG de l'exercice 2023, au terme de la période d'observation statutaire d'un an



Candidatures spontanées?















